



Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement



S 7103 j - 10/2013

Livres V et VIII du code de la Sécurité sociale Livre III du code de la construction et de l'habitation

Une seule déclaration de situation suffit, même pour plusieurs demandes de prestations.

Répondez à toutes les questions qui vous concernent, joignez toutes les pièces justificatives demandées, n'oubliez pas de dater et signer votre déclaration de situation.

® Allocataire	® Conjoint(e), concubin(e) ou pacse(e)
Personne qui demande les prestations familiales et qui est responsable du dossier	
☐ Monsieur ☐ Madame	☐ Monsieur ☐ Madame
Nom de famille (de naissance):	Nom de famille (de naissance):
Nom d'usage : (facultatif et s'il y a lieu)	Nom d'usage : (facultatif et s'il y a lieu)
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :	Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Département :	Département :
Pays en cas de naissance à l'étranger :	Pays en cas de naissance à l'étranger :
Nationalité :	Nationalité :
☐ Française ☐ UE, EEE* ou Suisse ☐ Autre	☐ Française ☐ UE, EEE* ou Suisse ☐ Autre
Numéro de Sécurité sociale :	Numéro de Sécurité sociale :
Date d'entrée en France si vous résidez à l'étranger :	Date d'entrée en France si vous résidez à l'étranger :
* Cf. liste des pays en page 4	* Cf. liste des pays en page 4
ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant de prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :	es l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :
Pays:	Pays:
Numéro d'allocataire ou numéro de dossier :	Numéro d'allocataire ou numéro de dossier :
® Votre adresse	
Votre adresse complète :	
Code postal : Commune :	Pays:
Numéros de téléphone - Domicile :	Autre (travail ou portable):
Adresse mél :	@
Depuis quelle date résidez-vous à cette adresse ? :	
Combien de personnes vivent à votre domicile (y compris vous et vo	otre conjoint) ? :
• Si vous vivez en couple et que votre conjoint, concubin ou pacs	é réside à l'étranger, précisez :
le pays :	depuis quelle date :
Pour bénéficier des prestations familiales, vous et vos enfants devez communautaires ou d'accords internationaux.	résider habituellement en France, sauf si votre situation relève des règlements

Emplacement réservé à la Caf

Date demande: 08 janvier 2025 RAHMA SLIMI

IDX W 1005004 U -PAGE 1/4



Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

® Situation familial	e			
Vous vivez en couple				
☐ Vous vivez en couple sa	ns être marié ni pacsé dep	uis le		
Vous vivez seul(e)				
Vous êtes célibataire				
	ه اه			
		orce avec intervention du ju		
_		z rompu votre pacs depuis	-	
	· ·			
Parents séparés	depuis le			
•		duniauma dan aituntiama audi	th	·
• Si l'autre parent d'un de vos	·		vantes, cochez la(les) case(s	s) correspondante(s) :
	ats de l'UE, EEE* (hors Fra	•		
	yeur dont le siège est situé			
		demnisation (maladie, chô		
• Une pension alimentaire es	t-elle fixée et/ou versée poi	ur vos entants par l'autre pa	arent?	☐ Non
Cf. liste des pays en page 4				
® Enfants à votre d	harge et autres pei	rsonnes de votre fo	yer	
Si besoin, vous pouvez déclarer	d'autres enfants ou personnes	sur papier libre à joindre à ce fo	rmulaire.	
Nom et prénoms	Date et lieu ou pays de	Date d'arrivée au foyer et	Situation actuelle	Enfant Enfant en
(dans l'ordre de l'état civil)	naissance	lien de parenté	(Scolarité, apprentissage, activité professionnelle*)	résident à résidence
	· ·	(Fille, fils, nièce, neveu, enfant recueilli, parent, aucun lien)	processis menern /	l'étranger alternée**
1.	· 1			
			:	
2.	: :			
	! !	· :	!	
3.	· · ·	· ·	i i	
		:	!	
4.	! ! !	! !	· ·	
_				
5.				
	<u>'</u>		:	
* Si l'enfant est salarié ou appren	ti, précisez son dernier salaire n	et mensuel.	nicile et colui de l'autre parent ve	us nouvez demander le
			nicile et celui de l'autre parent, voi Déclaration et choix des parents»	
demandez-le à votre Caf ou MSA	· ·		ociaration of ones, acc parente	our our ou mount ou
	(a) daaina da 05		::::::::::::::::::::::::::::::::::::::	<u> </u>
® Si vous êtes âgé	• •		ijoint(e), concubin(e)
ou pacsé(e) est âgé	(e) de moins de 25	ans		
		ceux de votre conjoint ne pourr	ont plus bénéficier des prestation	s qu'ils perçoivent pour
∠! vous en tant qu'enfant	à leur charge.			
	■ F	Parents de l'allocataire	■ Parents du conjoin	t, concubin ou pacsé
L'un de vos parents perçoit-il	pour vous	□ oui □ non		non
des prestations familiales, Ap	ol, Rsa?	∟ oui ∟ non	i oui	∟ non
Si oui, Nom du parent alloca	taire:		:	
Prénoms :				
Adresse:			1	
Code postal et commune :				
Organisme de prestations fai	1			
Numéro d'allocataire (s'il en pe	i			
Numéro de sécurité sociale :				

Emplacement réservé à la Caf

Date demande: 08 janvier 2025 RAHMA SLIMI

AGE 2/4 IDX W 1005004 U -



Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

3 ® Situation(s) professionnelle(s) actuelle(s) ■Allocataire ■Conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) ■ Salarié (y compris en préretraite progressive)......... depuis le depuis le Nature du contrat (Cdd, Cdi, intérim, etc.) ■ Apprenti depuis le depuis le fin le fin le ■ Stagiaire de la formation professionnelle depuis le depuis le ■ Travailleur indépendant ou employeur..... depuis le depuis le ■ Non salarié agricole depuis le depuis le ■ Auto-entrepreneur depuis le depuis le ■Conjoint collaborateur depuis le depuis le Pour toutes ces situations, précisez : S'il y a lieu, le nom de l'employeur ou de l'organisme de formation et son adresse : Vous ou votre employeur cotisez en France: à l'Urssaf a la MSA (régime agricole) à l'Urssaf a la MSA (régime agricole) autre régime, lequel? autre régime, lequel? à l'étranger : précisez le pays : précisez le pays : ■ Chômeur (indemnisé ou non) depuis le depuis le Si indemnisé, précisez l'organisme S'agit-il de chômage partiel ? non ■ Retraité, pensionné (y compris en préretraite totale) depuis le depuis le De quel(s) régime(s) percevez-vous une pension? ■ En Maladie depuis le depuis le ■ Autre cas (congé maternité, congé parental, depuis le depuis le hospitalisation, détention sauf régime de semi-liberté, Précisez la situation : Précisez la situation : longue maladie, etc.): Nom et adresse de l'établissement en cas d'hospitalisation ou de détention : Si pour une de ces situations, les indemnités Nom de l'organisme et pays : Nom de l'organisme et pays : ou pensions sont versées par un pays étranger: ■ Etudiant depuis le depuis le ■ Sans activité professionnelle depuis le depuis le depuis toujours depuis toujours Déclaration sur l'honneur Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints. Fait à: Le: Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous Signature de l'allocataire ou de son représentant ses nom, prénom, qualité et adresse :

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-13 amende, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande: 08 janvier 2025 RAHMA SLIMI

IDX W 1005004 U -PAGE 3/4



Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

® Pièces à joindre à votre déclaration

4

Si vous n'êtes pas encore allocataire, veuillez joindre toutes les pièces qui vous sont demandées. Attention, vous pouvez être concernés par plusieurs rubriques.

Si vous êtes déjà allocataire, veuillez joindre uniquement les pièces relatives à votre changement de situation ou à l'arrivée d'une personne à votre foyer.

La Caf ou la MSA est susceptible de vous demander des pièces complémentaires.

Dans tous les cas, pour les nouveaux allocataires	 un relevé d'identité bancaire (avec code BIC - IBAN); un formulaire Caf ou MSA de déclaration de ressources de l'avant dernière année civile téléchargeable sur caf.fr ou msa.fr (nécessaire pour étudier vos droits aux prestations sous condition de ressources). 	
Si vous attendez un enfant	la déclaration de grossesse établie par un praticien.	
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes en chômage partiel	• l'attestation de l'employeur ou la photocopie des bulletins de salaires des mois concernés.	
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes au chômage et relevez d'un autre organisme que France Travail	la photocopie de la notification d'attribution ou de refus d'allocation.	
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes pensionné de plusieurs régimes à la fois (général, agricole) ou d'un pays étranger	la photocopie des notifications d'attribution de chacune des pensions (retraite de base et invalidité), y compris de réversion.	
Pour vous et toutes les personnes de votre foyer de nationalité étrangère nées hors de France	• la photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour** en cours de validité ou visa long séjour valant titre de séjour ou , en l'absence d'un de ces documents, carte de ressortissant d'un état de l'UE ou de l'EEE* ou carte du combattant (avec photo) ou livret de circulation.	
Si vous êtes de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse	 pour vous: la photocopie de votre titre ou document de séjour** en cours de validité; et, pour vos enfants mineurs, s'ils sont nés à l'étranger: la photocopie du certificat de l'Ofii (ex. Anaem) délivré dans le cadre du regroupement familial ou du visa délivré par l'autorité consulaire et comportant le nom de l'enfant si un parent a un titre de séjour avec la mention «Scientifique» ou attestation préfectorale certifiant la régularité du séjour de l'enfant dont un parent est détenteur d'une carte de séjour temporaire avec la mention «Vie privée et familiale» attribuée au titre d'une régularisation exceptionnelle. 	
Si vous avez à votre charge des enfants majeurs de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse	• la photocopie de leur titre ou document de séjour** en cours de validité.	
Si vous êtes réfugié, apatride ou bénéficiaire d'une protection subsidiaire	 pour vous: la photocopie lisible de votre titre de séjour** en cours de validité ou l'attestation de prolongation d'instruction ou le récépissé d'une demande de titre de séjour avec la décision de l'Ofpra ou de la Cour nationale du droit d'asile précisant le type de protection accordée; et, pour vous et votre conjoint: la photocopie lisible d'un acte de naissance ou, en l'absence de ce document, du document d'état civil établi par l'Ofpra; et, pour les enfants à votre charge: la photocopie lisible d'un acte de naissance ou, en l'absence de ce document, la photocopie du livret de famille ou du document établi par l'Ofpra ou de l'attestation familiale provisoire. 	

^{*} Les pays de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE) depuis le 1er janvier 2021

Allemagne – Autriche – Belgique – Bulgarie – Chypre – Croatie – Danemark – Espagne – Estonie – Finlande – France – Grèce – Hongrie – Irlande – Islande – Italie – Lettonie – Liechtenstein – Lituanie – Luxembourg – Malte – Norvège – Pays Bas – Pologne – Portugal – République Tchèque – Roumanie – Slovaquie – Slovénie – Suède.

IDX W 1005004 U -

Emplacement réservé à la Caf

Date demande: 08 janvier 2025 RAHMA SLIMI



*00000001005000000000

^{**} La Caf/MSA vérifie les documents transmis auprès des services du Ministère de l'Intérieur.





Demande du complément de libre choix *cerfa* du mode de garde (Cmg)

Prestation d'accueil du jeune enfant



Merci de compléter également un formulaire de déclaration de situation. Art. L.531-1, L.531-5 à L.531-9, L755.19 du code de la Sécurité sociale

Ce formulaire vous permet de demander le Cmg si vous faites garder votre (ou vos) enfant(s) de moins de 6 ans par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), une garde d'enfants à domicile ou si vous avez recours à un service de garde d'enfants à votre domicile, une micro-crèche ou une crèche familiale.

Un seul formulaire est nécessaire pour l'ensemble de vos enfants et quel que soit le ou les modes de garde que vous utiliserez. Il doit être complété et adressé à votre Caf/MSA dès le premier mois de garde.

Ë Vous	Ë Votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)		
Monsieur Nom de famille (de naissance): Nom d'usage: (facultatif et s'il y a lieu) Prénoms (dans l'ordre de l'état civil):	Monsieur Nom de famille (de naissance): Nom d'usage: (facultatif et s'il y a lieu) Prénoms (dans l'ordre de l'état civil):		
Date de naissance : Numéro de Sécurité sociale :	Date de naissance : Numéro de Sécurité sociale :		
Numéro allocataire Caf * : Organisme (Caf ou MSA) :	Numéro allocataire Caf * : Organisme (Caf ou MSA) :		
Ë Votre activité	È Activité de votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)		
 Exercez-vous une activité professionnelle? oui non Si non, êtes-vous dans l'une des situations suivantes : Etudiant (y compris en stage non rémunéré) Bénéficiaire de l'allocation de solidarité spécifique (Ass) Bénéficiaire du revenu de solidarité active (Rsa) signataire : d'un contrat d'engagements réciproques en matière d'insertion sociale ou professionnelle d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi Autre situation. Précisez : 	 Exerce-t-il (elle) une activité professionnelle ? oui		
Ë Rendez-vous directement aux pages suivantes s			
 Vous êtes employeur d'un(e) ou plusieurs : - Assistant(es) maternel(les) agréé(es) (y compris en maison d' - Garde(s) d'enfants à votre domicile y compris garde partagée. 			
 Vous faites appel à une ou plusieurs structures : Crèche(s) familiale(s) (service d'accueil familial), Entreprise(s) ou association(s) de service de gardes d'enfants Micro-crèche(s). 	Page 3 à votre domicile,		
Important : seuls ces 5 modes d'accueil peuvent vous faire bénéfi ■ Si vous recourez à la fois à un(e) assistant(e) maternel(e) e	cier du Cmg. Pour en savoir plus, voir monenfant.fr ou msa.fr. et/ou une garde d'enfants à votre domicile ET à une ou plusieurs fois d'un Cmg pour l'emploi direct et d'un Cmg pour la (ou les)		

Emplacement réservé

Date demande: 08 janvier 2025 RAHMA SLIMI

IDX W 2012004 K **PAGE 1/4**



Demande du complément de libre choix du mode de garde (Cmg) Prestation d'accueil du jeune enfant

Ë Emploi direct d'un(e) ou plusieurs assistant(es) maternel(les) et/ou garde(s) d'enfants à votre domicile

L'employeur est :	
☐ Vous, depuis le	
Votre conjoint, depuis le	
Vous déclarerez l'identité de votre ou vos salariés sur www.pajemploi.urssaf.fr. Pou vous envoie votre numéro employeur.	r le faire, vous devez attendre que Pajemplo
■ Si vous déclarez être tous les deux employeurs :	
- Vous devez obligatoirement rédiger et signer deux contrats de travail distincts;	
- Vous aurez deux comptes employeurs à Pajemploi;	
- Vous recevrez deux numéros d'employeurs;	
- Vous devrez, tous les deux, déclarer chaque mois à Pajemploi les salaires que vou	us avez versés.
 Le montant de Cmg sera le même si vous vous déclarez tous les deux employeurs déclare employeur 	ou si seulement l'un de vous deux se
Si vous employez un(e) assistant(e) maternel(le) (à son domicile ou dans une vérifier auprès de lui (d'elle) ou auprès du service de la protection maternelle et infa (elle) détient un agrément en cours de validité.	ntile (Pmi) de votre conseil départemental qu'i
Veuillez cocher si l'assistant(e) maternel(le) que vous employez exerce sor contactera pour les démarches à suivre.	activité hors de France. La Caf/MSA vous
■ Que vous soyez employeur d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'un(e) garde coordonnées bancaires ci-dessous.	d'enfants à domicile, merci de compléter vos
NOM PRÉNOMET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	
NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	CENTRE NATIONAL PAJEMPLOI
NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	CENTRE NATIONAL PAJEMPLOI URSSAF D'AUVERGNE
NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	CENTRE NATIONAL PAJEMPLOI
NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	CENTRE NATIONAL PAJEMPLOI URSSAF D'AUVERGNE
NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	CENTRE NATIONAL PAJEMPLOI URSSAF D'AUVERGNE 43013 LE PUY-EN-VELAY CEDEX
	CENTRE NATIONAL PAJEMPLOI URSSAF D'AUVERGNE 43013 LE PUY-EN-VELAY CEDEX NOM ET ADRESSE POSTALE
NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER COMPTE À DÉBITER	CENTRE NATIONAL PAJEMPLOI URSSAF D'AUVERGNE 43013 LE PUY-EN-VELAY CEDEX NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE
COMPTE À DÉBITER	CENTRE NATIONAL PAJEMPLOI URSSAF D'AUVERGNE 43013 LE PUY-EN-VELAY CEDEX NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE
	CENTRE NATIONAL PAJEMPLOI URSSAF D'AUVERGNE 43013 LE PUY-EN-VELAY CEDEX NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

Ces coordonnées bancaires sont transmises au centre national Pajemploi.

Elles sont nécessaires :

2

- pour le versement du Cmg;
- pour le prélèvement des cotisations restant dues le cas échéant et le prélèvement de l'impôt sur le revenu de votre salarié(e);
- si vous adhérez à Pajemploi+, pour le prélèvement du salaire de votre salarié(e). Pour plus d'information, consulter www.pajemploi.urssaf.fr

Si vous êtes employeur et votre conjoint, concubin, pacsé également, merci d'adresser, le cas échéant, le second relevé d'identité bancaire à Pajemploi.

N'oubliez pas de signer ce formulaire en page 3

Emplacement réservé

Date demande: 08 janvier 2025 RAHMA SLIMI

PAGE 2/4 IDX W 2012004 K -



Demande du complément de libre choix du mode de garde (Cmg) Prestation d'accueil du jeune enfant

Ë Vous faites appel au moins 16 heures par mois à une ou plusieurs structure(s) autorisées (crèche familiale, service de garde d'enfants à votre domicile, micro-crèche)

■ Nom de la structure :	
Nature : service de garde d'enfants à domicile	
micro-crèche	
crèche familiale employant des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s
Numéro Siret :	
Adresse:	
Téléphone : Adresse n	nél:
Mois de début de la garde :	
Nom de la structure :	
Nature : service de garde d'enfants à domicile	
micro-crèche	
crèche familiale employant des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s
Numéro Siret :	
Adresse:	
Téléphone : Adresse n	nél: @
Mois de début de la garde :	
Ë Déclaration sur l'honneur	
prends connaissance que cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle d	tion sont exacts. Je m'engage à signaler tout changement qui les modifierait. Je es organismes chargés du service des prestations, auprès de France Travail, du l'à la demande de la Caf/MSA je devrai justifier de ma situation notamment mon e vivant au foyer.
À:	Le
Si le signataire est un représentant du demandeur, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :	Signature du demandeur ou de son représentant

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L. 114-9 et L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - Article 441-1 du code Pénal). L'exactitude de vos déclarations peut être vérifiée, notamment par un agent de contrôle assermenté de la Caf/MSA ou directement auprès des organismes ou services cités ci-dessus (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale).

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales - 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, soit par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole - 19, rue de Paris 93000 Bobigny, chacune ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse Caf /MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la CNAF / CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre 1er du titre 1er du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Emplacement réservé

3

Date demande: 08 janvier 2025 RAHMA SLIMI

PAGE 3/4 IDX W 2012004 K -



4

Demande du complément de libre choix du mode de garde (Cmg)

Prestation d'accueil du jeune enfant

Notice

Ë À quoi sert ce formulaire ?

Il vous permet de demander le complément de libre choix du mode de garde (Cmg).

Cette prestation vous aide à financer une partie de vos dépenses liées à la garde de votre ou vos enfant(s) âgé(s) de moins de 6 ans si vous employez un(e) assistant(e) maternel(le) ou une garde d'enfants ou si vous avez recours à un service de garde d'enfants à votre domicile, une micro-crèche ou une crèche familiale.

Dans tous les cas, aucun justificatif n'est à joindre à ce formulaire.

Attention:

Si vous bénéficiez déjà du Cmg et souhaitez déclarer soit l'embauche d'un nouveau salarié soit un changement de salarié, rendez-vous sur www.pajemploi.urssaf.fr.

E Comment compléter les rubriques « condition d'activité » ?

Le Cmg vous est versé si vous ou votre conjoint exercez une activité professionnelle (quelle qu'en soit la durée et quel que soit le salaire ou revenu)

n Vous cochez « oui» si vous êtes :

- salarié (y compris en congés payés ou en formation professionnelle rémunérée) ;
- non salarié (travailleur indépendant, exploitant agricole, auto-entrepreneur, etc.);
- indemnisé au titre de la maladie, maternité, paternité, adoption, accident du travail, maladie professionnelle, allocation de remplacement maternité ou paternité, chômage.
- n Vous cochez « non» dans les autres cas.

Quand envoyer ce formulaire à votre Caf/MSA?

Dès le premier mois de garde de votre enfant (période d'essai ou d'adaptation comprise).

É Si la Caf/MSA vous accorde le droit au Cmg, vous devez effectuer les démarches suivantes :

n Si vous employez directement un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou un(e) garde d'enfants à votre domicile ?

Vous

- recevrez de la part du centre national Pajemploi votre numéro d'employeur unique ;
- devrez déclarer le salaire dû à votre salarié chaque mois entre le 25 du mois d'emploi et le 5 du mois suivant sur www.pajemploi.urssaf.fr ;
- devrez payer la rémunération due à votre salarié;
- n'aurez pas à établir le bulletin de salaire ; c'est le centre national Pajemploi qui s'en chargera pour vous. Il le mettra à disposition de votre salarié sur www.pajemploi.urssaf.fr dans son espace personnel.

Le centre national Pajemploi

- b vous versera le Cmg au nom de votre Caf/MSA pour vous rembourser une partie du salaire versé et des cotisations dues. À noter que votre Caf/MSA prend en charge :
 - la totalité des cotisations si vous employez un(e) assistant(e) maternel(le) à condition que le salaire journalier ne soit pas supérieur à 5 x smic horaire brut .
 - la moitié des cotisations dans la limite d'un plafond si vous employez une garde d'enfants à domicile.
- ß vous proposera d'adhérer à Pajemploi +. Si vous choisissez ce service, il vous permettra d'autoriser le centre national Paiemploi à :
 - prélever sur votre compte bancaire le salaire dû à votre salarié déduction faite du Cmg.
 - verser le salaire sur le compte bancaire de votre salarié.

n Si vous avez recours aux services d'une structure autorisée par la PMI et/ou déclarée ou agréée par la Direccte (service de garde d'enfants à votre domicile, micro-crèche, crèche familiale).

Votre Caf/MSA

vous adressera tous les mois une attestation à compléter.

Vous* devrez lui retourner complétée à partir des informations de la facture délivrée par la structure (crèche familiale, service de garde d'enfants à votre domicile, micro-crèche).

Votre Caf/MSA vous versera le Cmg pour vous rembourser une partie de vos dépenses.

* **Votre structure** peut le faire à votre place si vous la mandatez. C'est plus simple et plus rapide. Renseignez-vous auprès d'elle pour en savoir plus.

Ë Où vous renseigner sur Internet ?

n sur le Cmg: caf.fr > S'informer sur les aides > Petite enfance > La prestation d'accueil du jeune enfant

ou msa.fr > Conseils, droits et démarches > famille, logement > accueil du jeune enfant.

n sur vos démarches en tant qu'employeur : www.pajemploi.urssaf.fr

n sur les modes de garde : monenfant.fr

 ${\color{red}n\, sur\, vos\, avantages\, fiscaux\, en\, tant\, qu'employeur: www.net-particulier.fr\,\,et\,\,impots.gouv.fr}$

IDX W 2012004 K -

n sur l'exonération de cotisations sociales si votre enfant est en situation de handicap : www.cesu.urssaf.fr

Emplacement réservé

Date demande: 08 janvier 2025 RAHMA SLIMI



*00000002012000000000

PAGE 4/4



Ressources de l'année 2023



Déclarez SANS LES CENTIMES tous les revenus perçus en France, hors de France ou versés par une organisation internationale (Livres V, VII et VIII du Code de la Sécurité Sociale - Livre VIII du Code de la Construction et de l'Habitation)

Numéro d'allocataire :

N° de Sécurité sociale :Nom, prénom :(de l'allocataire)Adresse :

À PERSONNES DONT LES RESSOURCES SONT À DÉCLARER	Vous	Votre conjoint, concubin ou pacsé	Enfant ou autre personne
Nom			
Prénom			
Date de naissance			
ABSENCE DE RESSOURCES EN 2023 cocher la case			
SALAIRES ET ASSIMILÉS traitements, salaires, heures supplémentaires (y compris non imposables) et indemnités journalières de Sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, adoption, fraction imposable d'accident du travail ou de maladie professionnelle) frais réels déductibles	€	€	€
É INDEMNITÉS JOURNALIÈRES D'ACCIDENT	C		C
DU TRAVAIL OU DE MALADIE PROFESSIONNELLE (fraction non imposable)	€	€	€
È ALLOCATIONS DE CHÔMAGE, PRÉRETRAITES ET AUTRES REVENUS IMPOSABLES	€	€	€
REVENUS PROFESSIONNELS DES NON SALARIÉS (BIC - BNC - BA - MICRO BIC, MICRO BNC, MICRO BA)	€	€	€
Ö DÉFICITS DE L'ANNÉE 2023 professionnels	€	€	€
• fonciers	€	€	€
RETRAITES, PENSIONS ET RENTES IMPOSABLES (les Allocations supplémentaires vieillesse ou invalidité et l'Allocation de solidarité aux personnes âgées ne sont pas à déclarer)	€	€	€
ì PENSIONS ALIMENTAIRES REÇUES	€	€	€
AUTRES REVENUS revenus fonciers	€	€	€
contrat d'épargne-handicap	€	€	€
• autres	€	€	€
i CHARGES DÉDUCTIBLESpensions alimentaires versées	€	€	€
CSG déductible sur les revenus du patrimoine	€	€	€
épargne retraite et cotisations volontaires de Sécurité sociale	€	€	€

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration. Je prends connaissance que ma Caisse peut vérifier les montants déclarés. Je m'engage à signaler immédiatement à ma Caisse tout changement intervenant dans ma situation.

Signature obligatoire

Le:

8

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités -, articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

S 7123 S

Emplacement réservé à la Caf

Date demande: 08 janvier 2025 RAHMA SLIMI

PAGE 1/2 IDX W 3201018 C -



00000003201000000000

NOTICE pour remplir votre Déclaration de ressources 2023



- À Vous devez déclarer tous vos revenus imposables perçus en France en 2023 et certains revenus non imposables (*rubrique 3 de la grille au recto*) ainsi que ceux de votre conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité (*Pacs*).
 - Si vous avez perçu des revenus à l'étranger ou versés par une organisation internationale, vous devez les ajouter à ceux perçus en France dans les rubriques 2 à 9.
 - Si vous avez payé des frais de tutelle ou de curatelle, vous devez les déduire des revenus à déclarer dans les rubriques 2 à 5 et 7 à 9.
 - Si vous avez racheté des trimestres pour la retraite, dans la limite de 12, vous devez déduire les sommes payées à ce titre des montants des revenus à déclarer dans les rubriques 2 ou 7.

C Salaires avant abattement fiscal de 10 %

- ii Sont inclus dans les salaires : les heures supplémentaires (*y compris non imposables*), les congés payés et la partie imposable des indemnités de licenciement. Sont également assimilés à des salaires : les traitements, les revenus de stages imposables, de contrats aidés, de Contrat unique d'insertion (*Cui*), de Contrat à durée déterminée d'insertion (*Cddi*), de Contrats de professionnalisation, les compléments, notamment familiaux pour les organisations internationales, les rémunérations des gérants et associés (*article 62 du Code général des impôts*), les avantages en nature, la partie imposable des ressources pour les apprentis sous contrat, pour les assistantes maternelles et familiales et pour les étudiants de moins de 25 ans pour l'activité exercée pendant leurs études, la rémunération garantie des travailleurs handicapés, les bourses d'études et de recherche imposables.
- ii Indemnités journalières imposables, de maladie, maternité, paternité, adoption et fraction imposable des indemnités journalières d'accident du travail ou de maladie professionnelle, versées par votre organisme d'assurance maladie.
- ü Les frais réels déductibles correspondent au montant déclaré aux Impôts.

è Allocations de chômage, préretraites et autres revenus imposables avant abattement fiscal

- ii Allocations de chômage versées par France Travail (ex-Pôle emploi), allocations spécifiques de reclassement (*Asr*), allocations de formation-reclassement (*Aref*), ou rémunérations des stagiaires du public (*Rsp*), allocation différentielle perçue au titre du Fonds de solidarité des anciens combattants d'Afrique du Nord et allocation équivalent retraite (*Aer*), Allocation de sécurisation professionnelle (*Asp*).
- ii Allocations de préretraite totale, préretraite progressive, allocations de chômage du Fonds national de l'emploi versées par France Travail (ex-Pôle emploi), allocations de remplacement pour l'emploi (*Arpe*) ou pour cessation anticipée d'activité (*Cats*), préretraite amiante, congés de fin d'activité du secteur public.

ê Revenus des professions non salariées sans déduire les déficits des années antérieures

- ü Bénéfices industriels ou commerciaux (Bic), bénéfices non commerciaux (Bnc), bénéfices agricoles (Ba).
- ii Micro Bic, micro Bnc, micro Ba et plus-values à court terme (après déduction des abattements fiscaux forfaitaires).
- ii Auto-entrepreneurs/Micro-entrepreneurs (y compris ceux ayant opté pour le versement libératoire) : Chiffre d'affaires ou recettes après déduction des abattements fiscaux applicables au régime «Micro».

ë Déficits professionnels ou fonciers sans reporter les déficits des années antérieures

ii Déficits de l'année 2023 uniquement : déficits professionnels -montants réels- (travailleurs indépendants) ou déficits fonciers, montants limités à 10 700 euros ou 15 300 euros si amortissement Perissol.

í Retraites, pensions et rentes imposables avant abattement fiscal

ii Toutes pensions et rentes imposables reçues en 2023, y compris les majorations de pension ou de retraite pour charges de famille et l'allocation de préparation à la retraite perçue au titre du Fonds de solidarité des anciens combattants d'Afrique du Nord.

ì Pensions alimentaires reçues avant abattement fiscal

ü Toutes les pensions alimentaires reçues en 2023.

- 1 **Autres revenus** après abattements fiscaux sans déduire les crédits d'impôts, les déficits et les pertes des années antérieures ü Revenus fonciers (revenus de biens immobiliers), micro fonciers (après déduction de l'abattement fiscal forfaitaire).
 - ii Rentes des contrats d'épargne-handicap souscrits par vous-même. Ne déclarez pas la rente-survie souscrite par votre famille en votre faveur.
 - ü Autres: revenus des capitaux et des valeurs mobilières (actions, obligations...) après abattement;
 - revenus soumis à prélèvement libératoire sans déduire le montant de l'impôt;
 - plus-values et gains divers taxés à un taux forfaitaire, y compris les plus-values de cession des professions non salariées;
 - rentes viagères à titre onéreux;
 - revenus des locations meublées non professionnels, autres revenus industriels et commerciaux non professionnels, revenus non commerciaux non professionnels.

ï Charges déductibles

- ii Pensions alimentaires versées. Lorsque les montants font suite à une décision de justice intervenue avant le 1er janvier 2006, précisez-le sur papier libre. **Ne déclarez pas** celles versées aux enfants majeurs pour lesquels vous recevez des prestations, ni les prestations compensatoires versées sous forme de capital et sur une période inférieure ou égale à 12 mois.
- ü Csg déductible sur les revenus du patrimoine.
- ü Plans d'épargne retraite (*Perp, Préfon...*), cotisations volontaires de Sécurité sociale y compris cotisations de rachat au titre de la retraite pour les personnes ne percevant ni salaires ni pensions.

Attention ! Si vous êtes dans un des cas suivants merci de nous adresser par courrier séparé une copie de votre carte ou de la notification de votre pension :

- vous avez une carte d'invalidité ou une carte mobilité inclusion portant la mention «invalidité»,
- vous êtes titulaire d'une pension militaire d'invalidité d'au moins 40% ou d'une pension d'invalidité pour accident de travail d'au moins 40%.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande: 08 janvier 2025 RAHMA SLIMI



